

### **Le Fonds Paul Reuter**

Créé en 1983 grâce au don fait au Comité international de la Croix-Rouge par feu Paul Reuter, professeur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Institut de droit international, le Fonds Paul Reuter a deux objectifs. Ses revenus servent, d'une part, à encourager une œuvre ou une entreprise dans le domaine du droit international humanitaire et de sa diffusion et, d'autre part, à financer le Prix Paul Reuter.

#### **1. Contribution à un projet en rapport avec la diffusion du droit international humanitaire**

Le Fonds peut, par une contribution financière,

- aider à la réalisation d'un projet,
- rendre possible une publication,
- rétribuer une activité ou un effort particulier, pour promouvoir la connaissance et la diffusion du droit international humanitaire.

#### **2. Prix Paul Reuter**

Le Prix Paul Reuter, d'un montant de 2000 francs suisses, est destiné à couronner une œuvre marquante dans le domaine du droit international humanitaire. Jusqu'à ce jour, le Prix a été attribué à Mohammed El Kouhène, Heather A. Wilson, Edwards K. Kwakwa, Alejandro Valencia Villa, Éric David, Geoffrey Best et A.P.V. Rogers.

#### **La sixième attribution du Prix Paul Reuter aura lieu en février 2000.**

Selon le Règlement du Prix Paul Reuter, l'ouvrage doit remplir les conditions suivantes:

- il doit faire mieux connaître ou comprendre le droit international humanitaire,
- il doit être rédigé en français, en anglais ou en espagnol,
- il est inédit ou publié après la date d'échéance pour les candidatures à la dernière attribution du Prix (15 septembre 1996).

Le dossier de candidature contiendra:

- une brève notice biographique du candidat,
- la liste de ses publications,
- le texte intégral de l'ouvrage, en trois exemplaires.

L'auteur remplissant les conditions précitées pourra faire acte de candidature, dans les meilleurs délais, au plus tard le 15 septembre 1999.

La demande de contribution financière ou l'acte de candidature pour le Prix Paul Reuter doit être soumis au:  
Président de la Commission du Fonds Paul Reuter  
Comité international de la CroixRouge  
19, avenue de la Paix  
CH 1202 Genève

**COMMISSION DU FONDS PAUL REUTER**

## **The Paul Reuter Fund**

The Paul Reuter Fund was set up in 1983 through a donation made to the International Committee of the Red Cross by the late Paul Reuter, Professor Emeritus at the University of Paris and member of the Institute of International Law. The Fund's purpose is twofold: to encourage the publication of works on international humanitarian law or other initiatives in that field, and to finance the Paul Reuter Prize.

### **1. Financial assistance for projects relating to dissemination of international humanitarian law**

The Fund may provide financial assistance:

- for the implementation of a project,
- for the publication of a work,
- to reward a particular activity or endeavour, aimed at spreading knowledge of international humanitarian law.